



# Cahier des charges

## Co-responsable du service voirie et espaces verts

### 1. Fonction

<b>Intitulé du poste</b>	Co-responsable du service voirie et espaces verts
<b>Classe :</b>	
<b>Taux d'activité</b>	80%-100 %
<b>Subordination</b>	Co-Secrétaire général responsable du pôle technique
<b>Remplacé par</b>	Co-responsable du service voirie et espaces verts

### 2. Mission générale

- A. Assurer l'aménagement et l'entretien des espaces verts et des places publiques
- B. Conduire, planifier et accompagner des projets d'aménagements extérieurs
- C. Accompagner la Commune dans sa gestion de la protection de l'environnement et de l'écologie urbaine
- D. Co-diriger l'équipe du service voirie et des espaces verts dans la mise en œuvre des projets et l'entretien des espaces verts
- E. Collaborer en transversalité avec l'ensemble des services communaux

### 3. Activités principales

- A. Assurer l'aménagement et l'entretien des espaces verts et des places publiques
  - Elaborer le programme annuel des interventions.
  - Garantir l'entretien courant et préventif des espaces verts.
  - Demander des devis, commander le matériel à renouveler et les travaux nécessaires, établir les contrats de mandats.
  - Proposer des améliorations de qualité écologique et des mesures de prévention.
  - Aménager des parterres de fleurs, des massifs, des rocailles, pelouses et jardinières.
  - Composer des décorations saisonnières, pour les parcs, les places publiques et le cimetière.
  - Assurer le nettoyage des parcs et les lieux de promenades, de la tonte du gazon, de la taille des haies, des arbres et des arbustes d'ornement.
  - Entretien des vergers communaux.
  - Entretien des bords de l'Aire, veiller à la qualité de l'eau et participer aux groupes de travail
  - Signaler aux services concernés les infractions et atteintes constatées au patrimoine naturel de la commune.
- B. Conduire, planifier et accompagner des projets d'aménagements extérieurs
  - Participer aux études de projets d'aménagement des parcs et places publiques.
  - Mener des études pour assurer la transition d'un entretien intensif vers un entretien différencié des espaces verts de la Commune et en assurer le suivi avec les mandataires.

- C. Accompagner la Commune dans sa gestion de la protection de l'environnement et de l'écologie urbaine
- Valoriser les espaces naturels, préserver la faune et la flore et renforcer la biodiversité.
  - Appliquer au niveau communal le plan climat cantonal et les stratégies biodiversité et arborisation.
  - Préserver le patrimoine naturel et arboré et inventorier les arbres remarquables.
  - Mettre en application la politique « zéro pesticide »
  - Coordonner des actions de sensibilisation auprès de la population.
  - Organiser et participer à des séances publiques.
  - Rédiger des articles pour le site internet et le journal communal.
- D. Co-diriger le service voirie et espaces verts
- Assurer la suppléance du co-responsable du service voirie et espaces verts.
  - En collaboration avec le co-responsable du service :
    - a) Mettre en place une stratégie globale d'actions du service
    - b) Mettre en place des plannings hebdomadaires, vacances et piquets
    - c) Suivre les horaires et gérer les absences des équipes
  - Coordonner et contrôler le personnel et les activités sous sa responsabilité pour garantir les prestations.
  - Suppléer l'équipe d'entretien si nécessaire.
  - Participer à l'entretien des espaces verts pour des tâches et expertises spécifiques.
  - Participer aux piquets neige.
  - Participer aux évaluations annuelles du personnel du service.
  - Participer aux recrutements du service.
  - Préparer le budget avec le responsable du pôle et en assurer la bonne tenue durant l'exercice.
  - Gérer le budget spécifique à l'entretien des espaces verts.
  - Appliquer et faire appliquer les directives en vigueur relatives à la santé et à la sécurité.
- E. Collaborer en transversalité avec l'ensemble des services communaux
- Collaborer étroitement avec le co-responsable du service voirie et espaces verts et le délégué à l'environnement.
  - Participer aux séances inter-services.
  - Participer aux séances politiques (Conseil administratif et/ou Conseil municipal) avec le responsable du pôle.

#### **4. Compétences requises**

1. Formation : Ingénieur HES en gestion de la nature ou formation jugée équivalente
2. Expérience demandée :
  1. Plusieurs années d'expérience dans le domaine ou une collectivité publique
  2. Expérience terrain dans le domaine des espaces verts
3. Connaissances spécifiques :
  1. Permis de conduire d'un véhicule léger au minimum
  2. Expérience de conduite d'engins agricoles
4. Compétences

#### **Savoir-faire**

1. Disposer d'une sensibilité pour la durabilité et l'aménagement différencié.
2. Etre capable de co-diriger une équipe.
3. Etre capable de travailler en transversalité.
4. Savoir transmettre ses connaissances sur le terrain.
5. Présenter des solutions innovantes en fonction de l'évolution de la technologie.
6. Etre à l'aise avec la rédaction et l'expression orale.

7. Maîtriser les outils de suivi financier.
8. Savoir prendre des responsabilités dans le cadre de sa sphère de compétences et aptitudes.
9. Travailler en réseau avec les autres communes ou les institutions privées ou publiques.
10. Disposer de souplesse pour des présentations publiques et des commissions politiques en soirées.

#### Savoir-être

1. Faire preuve de rigueur et d'organisation.
2. Faire preuve de détermination tout en garantissant de la diplomatie afin d'atteindre les buts recherchés.
3. Travailler en autonomie, en équipe et en réseau.
4. Savoir s'adapter aux situations et faire preuve de souplesse et de flexibilité (service de piquet, manifestations, commissions politiques,...).
5. Aimer le contact humain et communiquer avec aisance.

Fait, le 21 mars 2023